

Cet imprimé est à retourner dûment complété à l'adresse ci-dessous :

CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR
DIRECTION DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
2 rue Jean Kuster
BP 2375
22023 ST-BRIEUC CEDEX 1
Té: : 02 96 62 27 10

NAVIGATION SUR LE PLAN D'EAU DE
LA VILLE HATTE SUR L'ARGUENON

M.....
demeurant à

sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général l'autorisation de circuler en bateau sur le plan d'eau de LA VILLE HATTE sur l'ARGUENON conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 1er juin 2006.

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE :

Je m'engage à respecter les dispositions de l'arrêté ci-dessus après en avoir pris connaissance, sous peine du retrait de l'autorisation qui me serait éventuellement accordée.

CARACTERISTIQUES DE L'EMBARCATION POUR LAQUELLE
L'AUTORISATION EST SOLLICITEE :

- Longueur :.....
- Largeur :.....
- Nombre de places :.....
- Type et Marque :.....
- Mode de propulsion :.....
- Lieu d'amarrage :.....

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

A....., le.....
Signature du pétitionnaire,

- Lieux d'amarrage autorisés :
- "Les Marrats" – PLEDELIAC
 - "La Bertière" – PLEDELIAC
 - "Tournemine" – PLEDELIAC
 - "St-Maleu" – PLEDELIAC
 - "Lorgeril" – JUGON
 - "Pont Pléven" – PLEVEN
 - "La Heche" - PLOREC